NUMERO 36 OCTOBRE 2026

LA GAZETTE SAINT MARCOISE

C'est avec plaisir que nous vous présentons cette nouvelle édition de notre bulletin municipal.



Vous y découvrirez les projets qui façonnent notre commune, les événements qui rythment notre vie locale, ainsi que les initiatives portées par les associations, les services municipaux et les habitants.

BONNE LECTURE A TOUTES ET A TOUS !

Ce bulletin est un espace d'information, mais aussi de partage.

Il reflète le dynamisme de notre territoire et l'engagement de celles et ceux qui contribuent chaque jour à faire vivre notre commune.

SOMMAIRE

LE MOT DU MAIRE 3

VIE MUNICIPALE 5

TRAVAUX 12

VIE LOCALE 14

AU QUOTIDIEN 17

ECOLE 24

VIE ASSOCIATIVE 27

ETAT CIVIL 33

INFORMATIONS UTILES 34

A NOTER DANS VOS AGENDA 35

LE COIN DETENTE 36

LE MOT DU MAIRE

Chères Saint-Marcoises, chers Saint-Marcois,

Depuis notre élection en mars dernier, notre équipe s'est pleinement engagée au service de Saint-Marc-à-Frongier. Je vous remercie chaleureusement pour la confiance que vous nous avez accordée. Être à votre écoute, répondre à vos besoins et veiller au bien-être de tous, dans le strict respect des lois, reste notre priorité.
Merci également aux habitants investis dans nos commissions extra-municipales. Votre engagement citoyen est précieux pour alimenter nos réflexions et concrétiser nos projets.

Cet été a été marqué par une sécheresse éprouvante et des incendies. Face à l'urgence, la solidarité locale a joué un rôle essentiel. Je tiens à exprimer ma profonde gratitude aux agriculteurs. Leur réactivité et leur mobilisation sur le terrain ont été décisives pour soutenir les secours.
Je tiens aussi à saluer et remercier nos agents communaux. Lors des périodes de fortes chaleurs, leur implication a permis de maintenir des conditions d'accueil optimales pour nos enfants dans les classes, à la cantine et la halte garderie.
Je félicite également nos associations. Par vos animations et votre énergie, vous faites vivre notre commune au quotidien. Vous renforcez son attractivité et sa convivialité.
Sur le plan démographique, le recensement de début 2026 montre une baisse de 21 habitants en 6 ans. Nous sommes aujourd'hui 401 résidents. Cette tendance ne touche pas que notre village, mais elle nous préoccupe. Pour accueillir de nouvelles familles et préserver notre dynamisme, nous devons anticiper. Il devient nécessaire d'engager une réflexion sur la création d'un lotissement. Nous veillerons aussi attentivement à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme intercommunal (PLUI).
Ces démarches sont d'autant plus essentielles que nos effectifs scolaires augmentent. C'est un signal très encourageant pour la pérennité de notre école et l'installation de nouveaux habitants.
Concernant la voirie, nous avons ajusté notre programme initial. Avec la hausse de 20 % du prix du bitume, le volume de travaux sera réduit. Nous veillons à une gestion rigoureuse de nos finances, tout en maintenant le réseau en bon état. En parallèle, la campagne de curage des fossés sera menée pour garantir le bon écoulement des eaux. Des travaux d'aménagement sont également prévus autour de la salle polyvalente. Par ailleurs, Nous envisageons la création d'une végéterie pour permettre aux habitants de déposer leurs déchets verts à proximité.
Nous espérons que de nombreux jeunes profiteront de l'aide accordée par la commune pour la pratique du sport et de la culture.

Nous aurons enfin le plaisir de nous retrouver à l'occasion du repas des "Toujours Jeunes" ou lors des nombreuses manifestations de fin d'année.

A très vite.
Valéry MARTIN

HOMMAGE A UN ANCIEN MAIRE

HOMMAGE A MR ROUGIER ANDRE

Le 19 novembre 2025, Mr Rougier André nous quittait.

Mr ROUGIER A. a consacré 25 années de sa vie à la commune, dont il fut maire de 1983 à 2008.

Durant ce long mandat, il a participé activement à l'évolution et à l'amélioration de la commune, avec plusieurs réalisations importantes.

On retiendra notamment la mise en place du tout-à-l'égout à Farges et dans le bourg, ainsi que l'achat d'un tracteur et d'une épareuse pour faciliter l'entretien des routes et des espaces communaux.
Attaché au patrimoine local, il a également permis le rachat de la chapelle de Montrugeas. L'achat de la maison THOMAS a quant à lui permis la création de trois appartements, contribuant ainsi à développer les logements de la commune.
Il a également œuvré pour la vie locale avec la création du terrain de tennis et l'aménagement d'une aire de loisirs à Farges, offrant aux habitants des espaces de sport et de détente.

Après 25 années passées au service de la commune, ces réalisations restent encore aujourd'hui les témoins de son engagement municipal.

Nous garderons le souvenir d'un maire qui aura consacré un quart de siècle à sa commune et à ses habitants.

À sa famille et à ses proches, nous adressons notre fidèle souvenir.

VIE MUNICIPALE

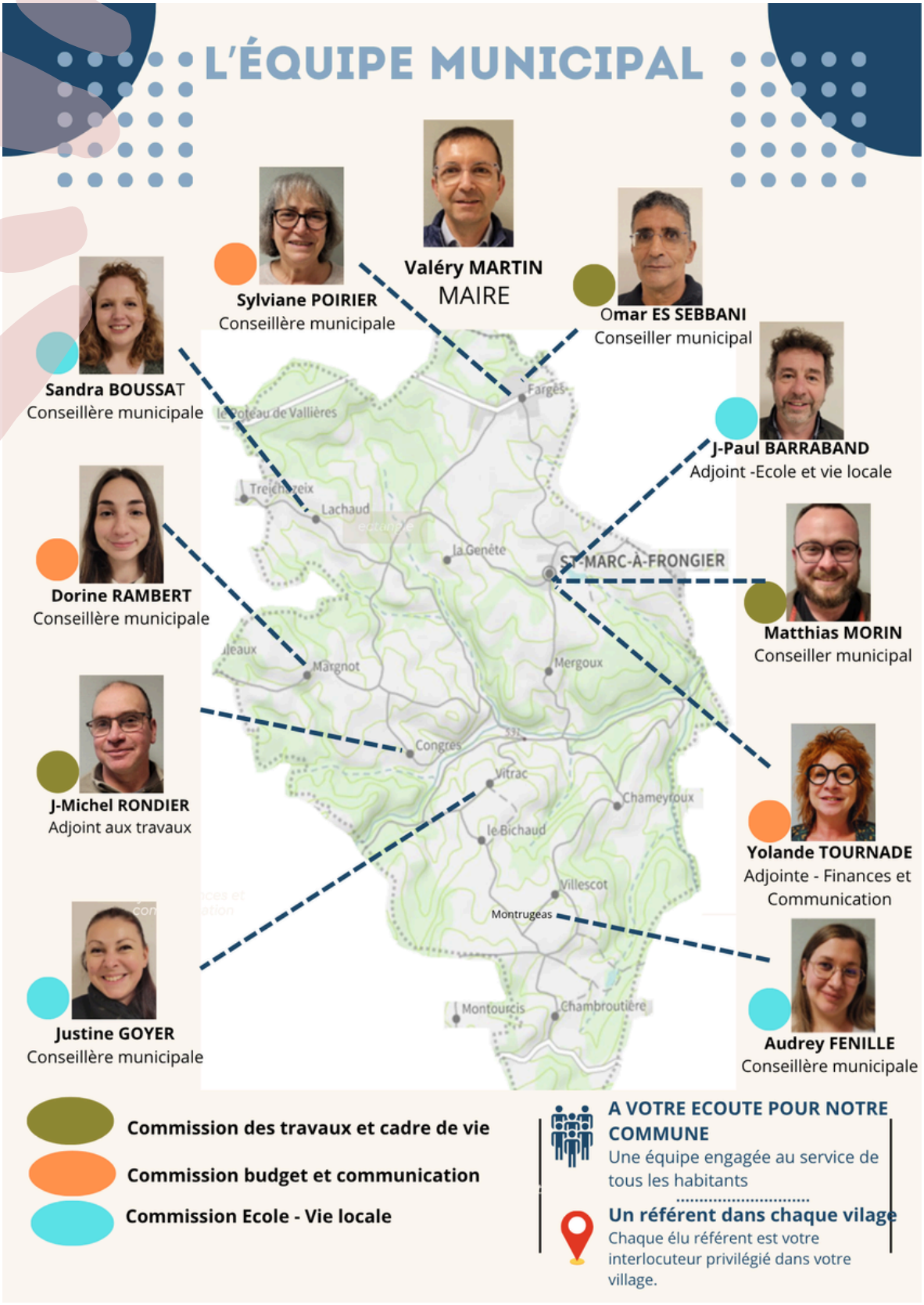

CONSEIL MUNICIPAL : LES DELIBERATIONS EN BREF

La jeunesse et l'école au cœur des priorités

🎒 Une subvention de 4 000 € pour l'école

Le Conseil municipal a renouvelé son soutien aux projets scolaires en accordant une subvention de 4 000 € à l'école.
Cette aide contribue au financement des sorties pédagogiques, voyages scolaires, activités culturelles et sportives, séances de piscine et transports en bus.
Ces activités représentent environ 6 000 € de dépenses chaque année et sont également soutenues par l'association des parents d'élèves.
À retenir : 4 000 € de soutien municipal pour les activités des enfants.

🏃‍♀️ Création du « Pass Jeunes St Marc @ Frongier »

Bonne nouvelle pour les familles ! La commune met en place, à compter de la rentrée scolaire 2026-2027, le « Pass Jeunes St Marc @ Frongier ».
Destiné aux jeunes de 3 à 18 ans, ce dispositif a pour objectif de favoriser l'accès aux activités sportives, culturelles et artistiques.
L'aide pourra atteindre 40 € par jeune et par année scolaire, sur présentation d'un justificatif, notamment d'une licence sportive.
À retenir : jusqu'à 40 € d'aide par jeune chaque année.

🏫 Vers une meilleure organisation scolaire

La commune accueille l'école primaire et fonctionne avec la commune de Blessac, qui accueille l'école maternelle, dans le cadre d'un regroupement pédagogique intercommunal (RPI).
Le Conseil municipal souhaite poursuivre la réflexion avec Blessac sur la création d'un syndicat scolaire, afin de mieux organiser la gestion des dépenses liées à la scolarité.
Par ailleurs, le Conseil municipal a décidé de ne pas prendre en charge, pour les années scolaires à venir, les frais de scolarisation dans les écoles privées sous contrat, dans les conditions examinées lors de la séance.

Des projets pour l'avenir de la commune

🌱 Candidature au dispositif « Villages d'avenir »

La commune souhaite intégrer le dispositif « Villages d'avenir », qui pourrait apporter un accompagnement et faciliter le financement de plusieurs projets.
Les premières pistes de travail concernent notamment :

- la création d'un lotissement ;
- l'aménagement des abords de la salle polyvalente ;
- l'aménagement du bourg.

Cette démarche pourrait notamment permettre de bénéficier d'un taux de subvention majoré d'environ 10 % dans le cadre de la DETR.
Le Maire est autorisé à poursuivre les échanges avec les services de la Préfecture et à déposer le dossier de candidature.
À retenir : la commune prépare dès aujourd'hui les projets qui contribueront à son développement de demain.

🛣️ Défense des travaux de voirie

L'État envisage de ne plus rendre les travaux de voirie éligibles à la DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux), une aide importante pour les communes rurales.
Le Conseil municipal soutient donc la motion proposée par l'Association des maires de la Creuse afin de demander le maintien de l'éligibilité des travaux de voirie.

🏠 Les équipements communaux

🏢 Salle polyvalente : de nouvelles règles au 1er janvier 2027

À compter du 1er janvier 2027, un tarif unique de location sera appliqué toute l'année.
Cette évolution tient notamment compte des coûts de chauffage en hiver et d'un système de refroidissement en été.
Le règlement intérieur évolue également afin de préserver les locaux et de faciliter leur utilisation.
À l'intérieur :

- pas d'affichage fixé sur les murs avec agrafes, adhésifs ou ruban adhésif ;
- possibilité de suspendre les décorations au faux plafond ;
- mise en place d'un plan photographique pour faciliter l'installation des tables ;
- amélioration des consignes concernant le rangement du matériel et de la vaisselle.

À l'extérieur :

- sonorisation interdite après 22 heures ;
- interdiction de faire des tirs pyrotechniques ;
- obligation de laisser les abords propres après utilisation.

🔧 Vente de matériel communal

Après inventaire, deux équipements qui ne sont plus nécessaires au fonctionnement des services communaux seront proposés à la vente :

- une auto-laveuse : de 500 € à 1 500 € ;
- une tondeuse-débroussailleuse : de 400 € à 1 000 €.
- Bureaux d'écolier (faire offre à la mairie)



Une commune attentive à ses habitants et à ses agents

🛡️ Un dispositif pour protéger les agents communaux

En partenariat avec le Centre de gestion de la Creuse (CDG23), la commune met en place un dispositif permettant de signaler et de traiter les situations de :

- violences ;
- menaces ou intimidations ;
- discriminations ;
- harcèlement ;
- agissements sexistes ;
- atteintes volontaires à l'intégrité physique.

L'objectif est de garantir à chaque agent un environnement de travail respectueux et sécurisé.
Coût : 3 € par agent et par an.
Référente : Yolande Tournade.

⚖️ Un soutien à la conciliation de justice

La commune participera aux frais de déplacement de l'association des conciliateurs de justice du Limousin à hauteur de 150 € par an.

💶 Gestion communale et finances

🏛️ Commission communale des impôts directs

Le Conseil municipal a établi une liste de 24 contribuables, composée de 12 titulaires et 12 suppléants.
Cette liste sera transmise à la Direction départementale des finances publiques, qui désignera officiellement les membres de la commission.

🏠 Logement communal

Le Conseil municipal a décidé d'acquérir pour 400 € un meuble de cuisine et une plaque de cuisson 4 feux gaz, proposés par l'ancienne locataire et en excellent état.
Une modification budgétaire de 213,94 € a également été adoptée afin de permettre la restitution du dépôt de garantie au locataire sortant.

Représentation de la commune

Élections sénatoriales

Dans le cadre de la préparation des élections sénatoriales, le Conseil municipal a désigné :

- Délégué : Jean-Michel Rondier
- Suppléants : Yolande Tournade, Jean-Paul Barraband et Sylviane Poirier

Communauté de communes Creuse Grand Sud

Les conseillers municipaux pourront représenter la commune au sein des différentes commissions communautaires, en fonction de leurs disponibilités et de leurs centres d'intérêt.

💧 Tarifs de l'assainissement collectif 2027

Les tarifs d'assainissement évolueront de 0,10 € / m³ en 2027 :

- Bourg : 1,20 € / m³
- Vieux Farges : 1,15 € / m³

Cette évolution vise à renforcer la capacité de la commune à financer les futurs travaux d'assainissement et à bénéficier de certaines aides.

🍽️ Restauration scolaire

La commune poursuivra son accompagnement avec l'Agence d'Attractivité et d'Aménagement de la Creuse (AAA) afin d'améliorer la restauration scolaire, notamment par le développement des produits locaux, l'élaboration des menus et l'accompagnement des agents.

🌲 Bois communaux

Une convention avec l'Office National des Forêts (ONF) permettra d'accompagner la commune dans la gestion, l'exploitation, la vente et la facturation des bois communaux.

🏠 Logements vacants

La commune compte 15 logements vacants. Le Conseil municipal a adopté le principe de l'instauration d'une taxe sur les logements vacants, destinée à encourager leur remise sur le marché. Le taux sera fixé ultérieurement.

🏗️ Taxe d'aménagement

Une taxe d'aménagement au taux de 2,5 % sera instaurée afin de contribuer au financement du service mutualisé d'instruction des actes d'urbanisme. Cette mesure devrait permettre de réduire le reste à charge pour la commune.

📌 EN BREF

🎒 4 000 € → pour les activités scolaires
🏃 40 € maximum → par jeune avec le Pass Jeunes
💧 Assainissement → nouveaux tarifs en 2027
🏠 26 logements vacants → principe d'une taxe pour favoriser leur remise sur le marché
🏗️ 2,5 % → taux de la taxe d'aménagement
🏢 Salle polyvalente → nouveau tarif et règlement au 1er janvier 2027
🌲 Bois communaux → accompagnement de l'ONF
🍽️ Restauration scolaire → accompagnement pour favoriser les produits locaux

Le Conseil municipal continue ainsi à agir pour les enfants, les familles, les associations et l'amélioration du cadre de vie, tout en préparant les projets d'avenir de la commune.



PASS JEUNES
ST MARC @FRONGIER

Saint-Marc-à-Frongier

Vous pouvez télécharger la fiche d'inscription sur le site WEB de la mairie

LA COMMUNE SOUTIENT LES PASSIONS DES JEUNES

UNE AIDE DE 40€ POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2026/2027

VERSEE SUR PRESENTATION D'UN JUSTIFICATIF









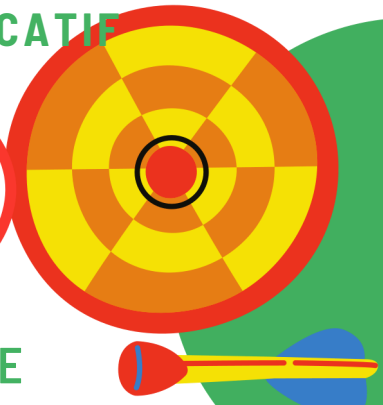

SPORTIF CULTUREL ARTISTIQUE

POUR QUI ?

POURTOUSLES JEUNES RÉSIDANT DANSLA COMMUNE, DE 3 À 18 ANS





COMMENT ÇA MARCHE ?

1 - INSCRIVEZVOTREENFANTDANS UNE ACTIVITÉSPORTIVE,CULTURELLE OU ARTISTIQUE AUPRÈS D'UNE ASSOCIATION, D'UN CLUB OU D'UNE STRUCTURE RECONNUE

2 - RÉCUPÉREZ VOTRE JUSTIFICATIF (LICENCE OU ATTESTATION D'INSCRIPTION)

3 - DEPOSEZ VOTRE DOSSIER COMPLET EN MAIRIE

4 - L'AIDE DE 40€ VOUS SERA VERSÉE

TRAVAUX

VOIERIE ET GESTION DES EAUX PLUVIALIES

Des travaux de busage et point à temps ont été réalisés sur les routes de Beauze, Lachaud, Farges, Villescot, Montrugeas, Chameyroux, Margnot afin de réparer la chaussée et faciliter l'écoulement des eaux pour sécuriser les abords.







Une intervention a également été menée dans le bourg entre la fontaine et la salle polyvalente afin d'améliorer l'évacuation des eaux pluviales. Ces travaux ont été réalisés par Jean-Paul, adjoint au maire, et Matthias, conseiller municipal.

Curage du fossé dans le bourg, au niveau du four à pain et de la pêcherie, réalisé par la COMCOM et Daniel, notre employé communal.

RESEAUX

Des travaux de remplacement de poteaux téléphoniques ont été réalisés dans le village de Chameyroux.

ECOLES

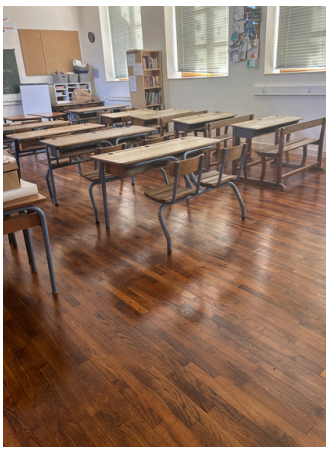

Le parquet de l'école a fait l'objet d'une remise en état. Le ponçage a été réalisé par Jean-Paul et Matthias. La vitrification a ensuite été effectuée par notre employé communal, Patrick.
Acquisition d'un vidéoprojecteur afin de faciliter le travail en classe pour les niveaux CE2, CM1 et CM2.



SALLE POLYVALENTE

Suite aux travaux réalisés dans la salle, des aménagements ont été apportés afin d'améliorer et de faciliter son utilisation par les personnes extérieures lors des manifestations (utilisation de la vaisselle, rangement...)

BUREAU SECRETARIAT

Nouveau bureau, nouveau fauteuil ergonomique pour davantage de confort au quotidien, et un réaménagement de l'espace avec une présentation plus pratique des flyers , dépliants et brochures d'information mis à disposition des habitants.
Un espace plus agréable, fonctionnel et accueillant pour notre secrétaire.

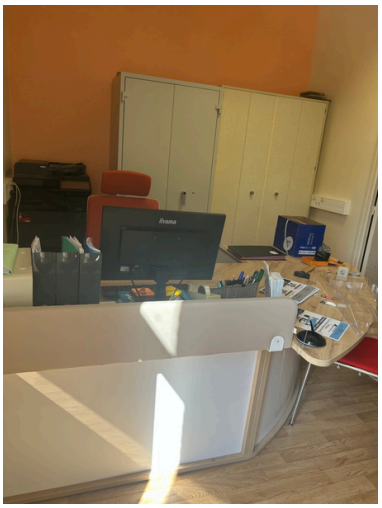

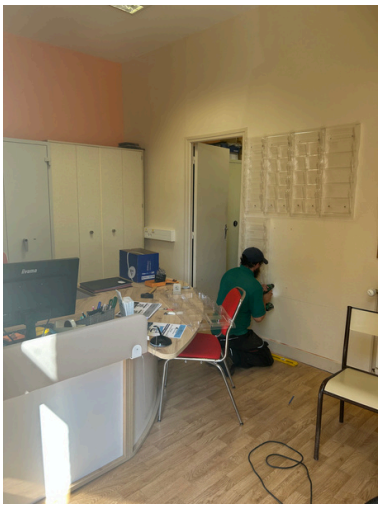



N'hésitez pas à pousser la porte de la mairie pour venir rencontrer Élodie, notre secrétaire.

Elle vous accueillera avec plaisir !

VIE LOCALE

Le 4 avril , la pépinière GENDRE, qui succède à l'ancienne pépinière BOUSTIE, a organisé une journée portes ouvertes. Nous leur adressons tous nos voeux de réussite.
Large choix de plantes, conseils personnalisés, production locale.



Le 21 avril, nous avons eu le plaisir d'accueillir la Présidente du Conseil départemental, Valérie Simonet, entourée de Laurence Chevreux, Conseillère Départementale, pour une visite de plusieurs réalisations et projets communaux.
Cette Visite a permis de découvrir plusieurs réalisations de la commune : les travaux de la salle polyvalente, les jeux extérieurs, la Maison d'Assistante Maternelle (MAM) ainsi que le magnifique vitrail de l'église.
Cette rencontre a souligné le soutien précieux du Conseil Départemental au développement et à la valorisation de notre commune.









Commémoration du 8 mai :

Élus, porte-drapeaux et habitants se sont réunis pour commémorer la victoire de 1945 et rendre hommage à celles et ceux qui se sont battus pour notre liberté.







31 mai Fête des voisins :

Près d'une centaine de voisines et voisins se sont réunis autour du four à pain pour un moment de partage convivial. Chacun a apporté une spécialité à faire découvrir, tandis que de nombreuses préparations ont été cuites sur place. En parallèle, 25 personnes ont profité de la présence du FacilityBus pour s'informer et échanger.



Tout au long de l'été, l'église de Saint-Marc à Frongier a accueilli une exposition des œuvres de l'artiste peintre Irène Morgadinho. Le vernissage s'est tenu le 30 juin, marquant l'ouverture de cette exposition estivale.





19 septembre 2026

🥾 UN NOUVEAU CIRCUIT DE RANDONNÉE INAUGURÉ

À l'occasion des Journées du Patrimoine, un nouveau circuit de randonnée a été inauguré sur la commune.

D'une longueur de 10 km, le circuit n°3 a été imaginé, conçu et balisé par les associations Les Amis du Patrimoine et Les Godillots.

Désormais inscrit au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR) de la Creuse, ce parcours est également accessible sur l'application Visorando.

Pour son inauguration, la randonnée a réuni 25 marcheurs, qui ont pu découvrir ce nouvel itinéraire dans une ambiance conviviale. L'après-midi s'est terminée autour d'un pot offert par Les Amis du Patrimoine, venu clôturer ce beau moment de partage.





Patricia Source Énergétique

Installée au 11 Le Bichaud à Saint-Marc-à-Frongier, Patricia propose des soins et rééquilibrages énergétiques, ainsi que des séances de magnétisme pour les personnes et les animaux, notamment les chevaux.

Elle intervient pour accompagner notamment la gestion du stress et des douleurs, avec des séances possibles à domicile, sur place ou à distance.

📞 07 66 74 10 32

📍 11 Le Bichaud – 23200 Saint-Marc-à-Frongier

🕘 Du lundi au samedi, de 9 h à 17 h 30

Cette activité relève des pratiques de soins énergétiques et ne se substitue pas à un suivi médical conventionnel.

AU QUOTIDIEN

Urbanisme : des demandes à déposer avec discernement

Chaque demande d'autorisation d'urbanisme déposée en mairie (déclaration préalable, certificat d'urbanisme, permis de construire, etc.) fait l'objet d'une instruction qui représente un coût pour la commune, qu'elle soit ensuite accordée, refusée ou retirée.
Nous invitons donc chacun à déposer une demande uniquement lorsque son projet est suffisamment défini. En cas de doute sur les démarches à effectuer ou sur la nécessité d'une autorisation, n'hésitez pas à prendre contact avec la mairie avant le dépôt de votre dossier.
À titre indicatif, le coût d'instruction supporté par la commune est le suivant :

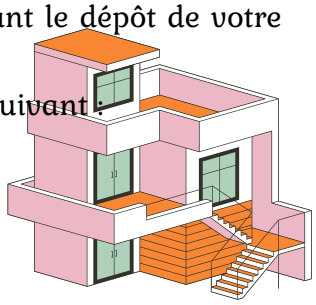

- Déclaration préalable : 170 €
- Certificat d'urbanisme : 50 €
- Permis de construire : 200 €

Arrêt des lignes cuivres AU 31/12/2026 :

Les lignes ADSL (réseau cuivre) seront définitivement arrêtées dans notre commune à compter du 31 décembre 2026.
Si vous utilisez encore une connexion ADSL ou une ligne téléphonique sur le réseau cuivre, pensez à contacter dès maintenant votre opérateur afin de choisir une solution de remplacement (fibre ou autre technologie selon votre éligibilité).
Pour toute difficulté dans la démarche, n'hésitez pas à vous référer à votre conseiller municipal de secteur ou contactez la mairie.

N'attendez pas pour effectuer cette démarche.

Canicule : adoptons les bons réflexes

Les épisodes de fortes chaleurs sont de plus en plus fréquents. Il est donc important d'anticiper en s'équipant, dans la mesure du possible, de solutions permettant de préserver la fraîcheur de son logement (volets, ventilateur, climatiseur, etc.) et en adoptant les gestes essentiels : boire régulièrement, éviter les sorties aux heures les plus chaudes et prendre des nouvelles de ses proches et de ses voisins les plus fragiles.
La commune tient également un registre des personnes vulnérables (personnes âgées, isolées ou en situation de handicap). Ce dispositif permet, en cas de déclenchement du plan canicule par les autorités, d'assurer un suivi et de prendre contact avec les personnes inscrites.
Les personnes concernées, ou leurs proches, sont invitées à se faire connaître auprès de la mairie afin de bénéficier de cet accompagnement si nécessaire.



ÉLECTIONS PRÉSIDENTIELLES 2027

Les prochaines élections présidentielles auront lieu les 18 avril 2027 et 2 mai 2027.
À cette occasion, la préfecture invite les électeurs à vérifier dès maintenant leur inscription sur les listes électorales et à effectuer rapidement leurs démarches si nécessaire.
Vous venez d'emménager, vous avez changé d'adresse ou vous n'êtes pas encore inscrit sur les listes électorales ? N'attendez pas le dernier moment pour vous inscrire !
📍 Inscription en mairie : formulaire disponible auprès de votre mairie.
💻 Inscription en ligne :
Service-Public.fr – Inscription sur les listes électorales
Pensez à vérifier votre situation dès maintenant afin de pouvoir participer au scrutin dans les meilleures conditions.

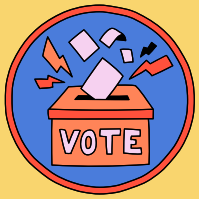

Taillage des haies :

Pensez à entretenir vos haies afin qu'elles ne débordent pas sur les trottoirs, les chemins ou les propriétés voisines. Les terrains doivent également rester entretenus : une végétation trop importante peut favoriser les départs de feu, notamment en période de forte chaleur.
Lors de l'entretien des jardins ou des espaces peu fréquentés, restez vigilants : des vipères peuvent être présentes dans certains secteurs. Évitez de les déranger et soyez prudents lors des travaux de débroussaillage.
Merci à chacun pour son attention et sa contribution à la qualité de vie dans notre commune.



Une belle mobilisation face à l'incendie :

Lors de l'incendie survenu fin juillet dans notre commune, une belle coordination a eu lieu entre les sapeurs-pompiers et les agriculteurs du secteur. Grâce à leur mobilisation et à leur intervention complémentaire, chacun a contribué à limiter les conséquences de cet événement.
La commune tient à saluer l'engagement, la réactivité et l'entraide dont ont fait preuve les différents intervenants. Cette solidarité locale est précieuse et montre toute l'importance de la coopération entre les acteurs de notre territoire.



Respectons la tranquillité de chacun :

Le respect de chacun contribue à la qualité de vie dans notre commune. Afin de préserver de bonnes relations de voisinage, chacun est invité à être attentif aux nuisances pouvant être occasionnées par ses activités quotidiennes, qu'il s'agisse de travaux, de musique ou de la présence d'animaux.
Le dialogue, la compréhension et le respect mutuel restent les meilleurs moyens de prévenir les désaccords et de maintenir un cadre de vie agréable pour tous.

🐕 Chiens et voisinage : quelques rappels pour bien vivre ensemble

La présence de chiens dans nos foyers, nos jardins ou nos propriétés fait partie de la vie de notre commune. Comme pour toute activité de la vie quotidienne, elle doit toutefois s'inscrire dans le respect de la tranquillité de chacun.

LES ABOIEMENTS FONT PARTIE DE LA VIE D'UN CHIEN… MAIS PAS SANS LIMITES

Un chien peut naturellement aboyer. Quelques aboiements occasionnels ne constituent pas, en eux-mêmes, une nuisance.

En revanche, des aboiements répétés, prolongés ou particulièrement intenses peuvent porter atteinte à la tranquillité du voisinage. La réglementation prévoit qu'un bruit ne doit pas, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé. Cette disposition s'applique également aux bruits provoqués par les animaux placés sous la responsabilité de leur propriétaire.

Il n'existe pas de règle permettant aux chiens d'aboyer librement jusqu'à 22 heures : une nuisance sonore peut être constatée aussi bien le jour que la nuit.

UNE ATTENTION PARTICULIÈRE LORSQUE LES HABITATIONS SONT PROCHES

La commune compte différents secteurs où les habitations, jardins, chenils ou autres espaces accueillant des animaux peuvent être relativement proches les uns des autres.

Dans ces situations, des aboiements qui seraient peu perceptibles à une plus grande distance peuvent devenir particulièrement audibles pour les riverains.

Il n'existe pas de distance réglementaire précise entre un chenil et une habitation en matière d'aboiements. En revanche, la proximité des habitations fait partie des circonstances permettant d'apprécier concrètement la gêne occasionnée.

PLUSIEURS CHIENS : UNE VIGILANCE PARTICULIÈRE

Lorsque plusieurs chiens sont réunis au même endroit, leurs réactions peuvent naturellement se renforcer : l'aboiement d'un chien peut entraîner celui des autres.

Il est donc recommandé aux propriétaires qui détiennent plusieurs chiens de rester particulièrement attentifs aux situations susceptibles de déclencher des aboiements répétés : arrivée d'une personne, distribution de nourriture, passage de promeneurs, autres animaux, véhicules, etc.
Lorsque ces épisodes sont prévisibles, des mesures et des solutions existent et doivent être mises en place afin d'en réduire la durée et l'intensité.

Le dialogue entre voisins reste privilégié. Lorsque cela ne suffit pas, la mairie peut être sollicitée afin d'examiner la situation et d'orienter les personnes concernées vers les démarches appropriées.

L'objectif n'est pas de désigner un « bon » ou un « mauvais » voisin, mais de permettre à chacun de vivre dans de bonnes conditions, dans le respect des droits et des obligations de tous.

PROPRIÉTAIRES DE CHIENS, SOYEZ ATTENTIFS AUX RÉACTIONS DE VOS ANIMAUX.
VOISINS, PRIVILÉGIEZ LE DIALOGUE LORSQUE CELA EST POSSIBLE.
ET TOUS ENSEMBLE, CONTRIBUONS À PRÉSERVER LA TRANQUILLITÉ ET LA QUALITÉ DE VIE DANS NOTRE COMMUNE.

Au-delà des nuisances sonores, la vigilance des propriétaires est également importante pour éviter la divagation des chiens. Chacun est invité à veiller à ce que son animal reste sous contrôle et ne se retrouve pas seul sur la voie publique. Cette attention contribue à la sécurité de tous et à une cohabitation sereine dans notre commune.

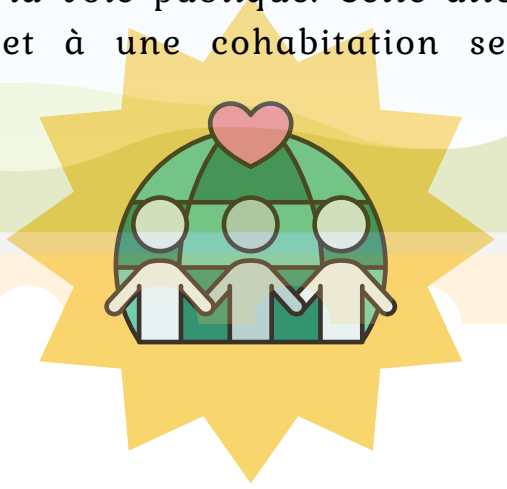

Nos containers ne sont pas des dépotoirs !

LE CIVISME COMMENCE PAR UN GESTE SIMPLE : DÉPOSER SES DÉCHETS DANS LES CONTAINERS.

Trop souvent, des sacs, cartons et emballages sont encore abandonnés au pied des containers, alors que ceux-ci sont précisément destinés à recevoir nos déchets.

Ces dépôts sauvages dégradent notre cadre de vie, salissent l'espace public et mobilisent inutilement les agents municipaux pour leur ramassage. Ils favorisent également la prolifération des rats et autres nuisibles, attirés par les déchets laissés à même le sol.

UN CONTAINER EST PLEIN ? NE DÉPOSONS RIEN À CÔTÉ !
Quelques minutes d'attente ou un autre point de collecte à proximité valent mieux qu'un déchet abandonné sur la voie publique.

Le tri sélectif n'est pas seulement une obligation : c'est un acte de civisme et de respect pour notre commune et pour nos voisins.



🟢 Le bon réflexe
Je trie → Je vérifie le bon container → Je dépose mes déchets À L'INTÉRIEUR.

La propreté de notre commune est l'affaire de tous.

PARCE QU'UN ESPACE PUBLIC PROPRE COMMENCE PAR LE COMPORTEMENT DE CHACUN, MERCI À TOUTES ET À TOUS POUR VOTRE CIVISME

CREUSE GRAND SUD
Communauté de Communes

DÉCHÈTERIES intercommunales

Horaires à partir du 1er septembre

2026	Site du Thym		Site des Alluchats	
Lundi	Fermé		Fermé	
Mardi	Fermé	13h30 - 17h45	Fermé	Fermé
Mercredi	Fermé	13h30 - 17h45	9h - 11h45	13h30 - 17h45
Jeudi	Fermé	13h30 - 17h45	Fermé	Fermé
Vendredi	Fermé	13h30 - 17h45	9h - 11h45	13h30 - 17h45
Samedi	9h - 11h45	13h30 - 17h45	9h - 12h45	Fermé
Dimanche	Fermé		Fermé	

Le Thym
23200 Moutier-Rozeille
05 18 18 00 11

Les Alluchats
23340 Faux-la-Montagne
05 55 67 96 48

Farges – Étude du trafic routier sur la RD 941

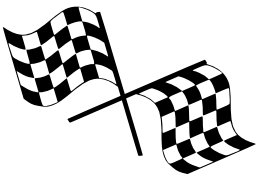

La commune a fait réaliser, du 17 avril au 12 mai 2026, une étude du trafic et des vitesses dans la traversée de Farges. L'objectif était de disposer de données précises sur la circulation et de répondre aux préoccupations exprimées par certains riverains.

L'étude relève 2 000 à 3 000 véhicules par jour, dont un peu plus de 6 % de poids lourds. La vitesse moyenne est de 54,3 km/h, avec une V85 de 64 km/h, pour une limitation à 70 km/h. Des vitesses très élevées ont néanmoins été ponctuellement relevées sur certains véhicules légers.

En conclusion, les résultats de cette étude sont plutôt rassurants : la majorité des automobilistes circule à une vitesse adaptée et respecte la limitation en vigueur.
Quelques vitesses excessives ont toutefois été relevées ponctuellement.

Ces données permettront à la commune de suivre l'évolution de la circulation et d'étudier, si besoin, les mesures susceptibles d'améliorer encore la sécurité dans la traversée de Farges.

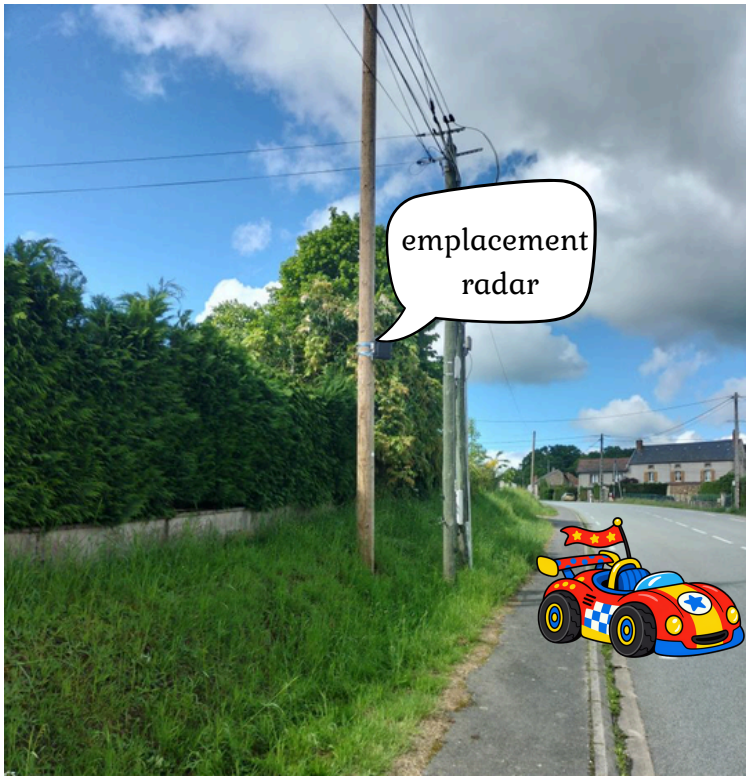

La future végéterie (déchetterie dédiée aux déchets verts)

À compter de 2027, la gestion des déchets verts relèvera de la compétence de la commune. Afin d'anticiper cette évolution et de répondre au mieux aux besoins des habitants, la municipalité réfléchit actuellement à la création d'une végéterie communale.

Ce nouvel espace aura pour objectif de permettre aux habitants de déposer facilement leurs déchets verts : tontes de pelouse, tailles de haies, branchages et autres déchets issus de l'entretien des jardins.

Pour que ce lieu puisse fonctionner dans de bonnes conditions, le respect des règles par chacun sera essentiel. La végéterie sera exclusivement réservée aux habitants de la commune et devra accueillir uniquement des déchets verts. Aucun autre type de déchet ne pourra y être déposé.

Nous comptons donc sur le civisme et la responsabilité de chacun afin de préserver la propreté du site, d'en faciliter la gestion et de permettre à tous de bénéficier de ce nouveau service dans de bonnes conditions.

La commune poursuit actuellement sa réflexion sur l'emplacement, les modalités d'accès et le fonctionnement de cette future végéterie. Les informations pratiques seront communiquées aux habitants dès que le projet sera finalisé.



ECOLE

Voyage scolaire de fin d'année aux thermes de Cassinomagus

🏛️ Une journée gallo-romaine riche en découvertes !
Les élèves ont exploré les thermes de Cassinomagus, participé à des fouilles archéologiques et fabriqué des lampes à huile en argile. Une belle immersion dans l'Antiquité, entre apprentissages, curiosité et plaisir !
🙏 Merci à l'association La Récré Saint-Marc/Blessac pour le financement de cette sortie et aux accompagnateurs.







🌿 L'école dehors

Les vendredis après-midi, lorsque la météo le permet, les élèves profitent de séances en plein air près de l'école pour apprendre autrement : mathématiques, français, arts…
💧 Cette année, toute l'école a également participé à 5 séances avec un intervenant de l'OCCE pour découvrir et étudier le ruisseau à l'entrée du village. Une belle façon d'apprendre au contact de la nature !





🌡️ L'école maintenue ouverte malgré la canicule

Lors des journées d'alerte canicule, l'école de Saint-Marc-à-Frongier a pu rester ouverte dans de bonnes conditions. Très tôt le matin, les classes étaient aérées avant d'être refermées afin de préserver au mieux la fraîcheur des locaux et de permettre aux élèves de poursuivre leur scolarité dans les meilleures conditions possibles.🌿☀️
Afin de renforcer ces dispositions, l'école a également fait l'acquisition de ventilateurs ainsi que de films occultants pour les vitres, permettant de limiter davantage la chaleur et l'exposition au soleil dans les salles de classe.

👧 Effectifs 2026-2027

Pour cette nouvelle année scolaire, l'école accueille 40 élèves : 15 CP, 8 CE1, 6 CE2, 9 CM1 et 2 CM2.
🏫 Le RPI Saint-Marc/Blessac compte quant à lui 73 élèves au total.

Après cette rentrée placée sous le signe des projets et des découvertes, les enfants ont également eu l'occasion de partager un moment gourmand autour des produits de notre territoire.

Le Grand Repas 2026 : la Creuse gourmande, de la terre à l'assiette

Jeudi 8 octobre 2026, les enfants de la cantine ont eu le plaisir de participer au Grand Repas 2026, placé cette année sous le thème « La Creuse gourmande, de la terre à l'assiette ».
Pour cette occasion, Marie-Noelle et Sandrine ont proposé aux enfants un menu mettant à l'honneur les produits du terroir et les saveurs de notre région.

UN MENU AUX COULEURS DE LA CREUSE



Le repas a débuté par un crémeux de potimarron, noisettes torréfiées et huile d'herbes.

En plat, les enfants ont dégusté un bœuf limousin braisé au thym, accompagné d'un écrasé de pommes de terre de la Creuse et de carottes glacées au miel de la Creuse.



Enfin, le repas s'est terminé sur une note gourmande avec un moelleux aux noix, pommes rôties et miel de la Creuse.



Ce repas a été l'occasion de faire découvrir aux enfants des produits de notre territoire et de leur faire prendre conscience de la richesse de notre patrimoine gastronomique.

Et parce que les bonnes recettes sont faites pour être partagées, retrouvez à la fin de notre magazine la recette dessert du Grand Repas 2026, adaptée pour être réalisées en famille à la maison. À vos fourneaux !





Recette à la fin de votre gazette



VIE ASSOCIATIVE

AMICALE DES SPORTS ET LOISIRS

Les mardis festifs : un succès !

Cette année encore, les quatre mardis festifs ont rencontré un succès phénoménal. Le groupe WAZOO a notamment attiré près de 1 200 personnes, malgré la demi-finale de football le même soir. La soirée moules-frites a également connu une très belle fréquentation.

Quelques chiffres témoignent de ce succès :

3000 repas servis, plus d'une tonne de frites,

3000 litres de bière, 350 kg de moules et près de 4000 saucisses consommées lors des mardis et de la brocante.

Un immense merci aux quelques 40 bénévoles qui se mobilisent tout au long de l'été et contribuent à faire de Farges un lieu convivial et incontournable du Sud Creusois !





Contact :

Michel Brunet, Président :06.85.86.54.00

LES GODILLOTS

Les Godillots de St Marc ont repris leurs activités pour l'année sportive 2026/2027

Claude et Marie-Claude ayant eu quelques problèmes de santé remercient les autres animateurs du club et les adhérents qui les ont beaucoup aidés durant cette année difficile .

L'association a terminé la saison avec 43 adhérents .

Les randonnées variées ont fait le plaisir de tous et la marche nordique a toujours ses adeptes.

La sortie annuelle à Domme en Dordogne a été très perturbée par la canicule et a dû être adaptée à ces circonstances exceptionnelles .

Les visites ont été maintenues.... mais pas les randonnées car nous étions en vigilance rouge .
Heureusement, les hébergements climatisés, piscine, sieste et jeux de société ont meublé le séjour
Le samedi 06 juin à midi, les amis du patrimoine nous ont préparé un repas pizzas au four à pain . Nous remercions chaleureusement Alain et Philippe .
En août, nous avons organisé une randonnée dans le cadre de la brocante .
Samedi 19 septembre, dans le cadre des journées du patrimoine, avec les amis du patrimoine nous avons animé une randonnée ouverte à tous, au départ de St Marc depuis le four à pain.
L'association Les Godillots de St Marc est toujours heureuse d'accueillir de nouveaux adhérents, débutants ou marcheurs confirmés. Si vous souhaitez découvrir nos randonnées et partager de bons moments dans une ambiance conviviale, n'hésitez pas à nous contacter pour obtenir davantage de renseignements.

Contact : La présidente, Marie-Claude DAUBUSSON : 06.15.21.11.55
Facebook : les godillots de st marc
mail : lesgodillotsdestmarc@gmail.com



LA RECRE

L'association des parents d'élèves "la récré" des écoles de St Marc à Frongier et Blessac organise des manifestations toute l'année pour le plus grand plaisir des enfants et des parents. Le bénéfice finance des activités dans les deux écoles.

Pour cette fin d'année scolaire, l'association "La récré St Marc Blessac" a organisé la traditionnelle fête de fin d'année avec les représentations des différentes classes. Les élèves ont offert un joli spectacle alliant chants et danses.
Pour clôturer cette journée, l'association a voulu souhaiter un bon départ aux 9 élèves de CM2. Ceux ci sont repartis avec leur cadeaux personnalisés pour commencer le collège du bon pied!
"La Récré" a également tenu à mettre à l'honneur celles qui accompagnent les enfants au quotidien : maîtresses, ATSEM, AESH et cantinières du RRP. Chacune s'est vu offrir une rose pour les remercier de leur engagement tout au long de l'année.

Après une rentrée bien remplie, place à notre assemblée générale ! 😊
Celle-ci s'est tenue le mardi 6 octobre 2026 à 20 h. Merci à toutes les personnes présentes pour leur participation et leur engagement dans la vie de notre association ! 🙌







L'ACCA

L'association compte 40chasseurs dont 4 femmes .
Cette année, l'association a organisé un concours de pétanque ainsi qu'un repas convivial, qui ont tous deux été très appréciés. L'ACCA tient à remercier chaleureusement l'ensemble des participants pour leur présence et leur participation.

Elle rappelle également son engagement auprès des jeunes chasseurs : la carte de chasse est offerte la première année aux jeunes qui obtiennent leur permis de chasser.

Enfin, en mars 2027, l'AFACCC23, l'ACCA de St Marc à Frongier et l'ACCA de Vallières, organiseront une épreuve nationale de meutes sur cerfs.

Contact : Président, Emmanuel JEANDEAUX : 06.71.40.56.84





Association BULLE D'AMOUR



L'association Bulle d'Amour propose un service de garde d'enfants assuré par Ophélie et Laeticia, deux professionnelles engagées et attentives au bien-être des enfants. Elles accompagnent les familles au quotidien en proposant un accueil chaleureux, bienveillant et adapté aux besoins de chacun.

Des horaires atypiques et flexibles peuvent être proposés afin de s'adapter au mieux aux différentes situations et aux besoins de chaque famille.

Pour le plus grand bonheur des enfants et de leurs parents, l'association propose également de nombreuses activités et animations tout au long de l'année : sorties, voyages, découvertes et moments de partage rythment la vie de Bulle d'Amour !
Les enfants bénéficient également d'un espace de jeux extérieur sécurisé et spécialement aménagé, idéal pour jouer, s'épanouir et profiter pleinement des beaux jours.
Une belle dynamique qui permet à Bulle d'Amour d'offrir aux enfants un environnement chaleureux, ludique et épanouissant, tout en facilitant le quotidien des familles.

Renseignements : 06.42.33.95.78

LES CUIVRES FONDUS

Vous les avez forcément déjà entendus à un moment ou à un autre ! Les Cuivres Fondus parcourent le département en musique, pour le plus grand bonheur de tous. 🥁🎶

Toujours prêts à mettre l'ambiance et à faire vibrer le public, ils ont notamment animé le Printemps de Saint-Marc et nous ont fait vivre un beau moment musical lors de la cérémonie du 8 mai.

Envie de les rejoindre et de partager votre passion pour la musique dans une ambiance conviviale ? Les Cuivres Fondus vous ouvrent leurs portes !

📍 Rendez-vous tous les jeudis à partir de 19h30, à la salle des fêtes de Saint-Marc-à-Frongier, pour assister à leurs répétitions et, pourquoi pas, rejoindre la fanfare !

Contact : 06.74.60.42.14



LES AMIS DU PATRIMOINE

L'association Les Amis du Patrimoine se mobilise tout au long de l'année pour préserver, restaurer et mettre en valeur les petits trésors de notre patrimoine.

La journée du 26 avril, « Le Printemps de Saint-Marc », demeure un rendez-vous très apprécié. Cette année encore, le vide-grenier a attiré de nombreux visiteurs, sous un soleil généreux qui a largement contribué à la convivialité de cette belle journée. La vente des pains cuits dans le four à bois a également séduit les gourmands, ravis de retrouver ces saveurs traditionnelles.
Le repas du 21 août 2026 a permis de partager un moment convivial autour d'un délicieux pâté de pommes de terre, particulièrement apprécié des participants.

Les bénévoles prennent par ailleurs toujours autant de plaisir à faire revivre le four à pain à l'occasion des messes et de la Fête des voisins. Ils y proposent de délicieux pains et brioches, tout en laissant à chacun la possibilité de venir y faire cuire son propre plat. Ces moments de partage contribuent à faire vivre ce beau patrimoine et à le transmettre à tous.

Et parce que le confort de chacun compte aussi, les bénévoles ont installé, à proximité du four à pain, des toilettes sèches. Une réalisation pratique et bienvenue qui permettra à tous de profiter pleinement des prochaines manifestations !

Contact : Le Président, Alain PRIOT : 06.82.31.22.31



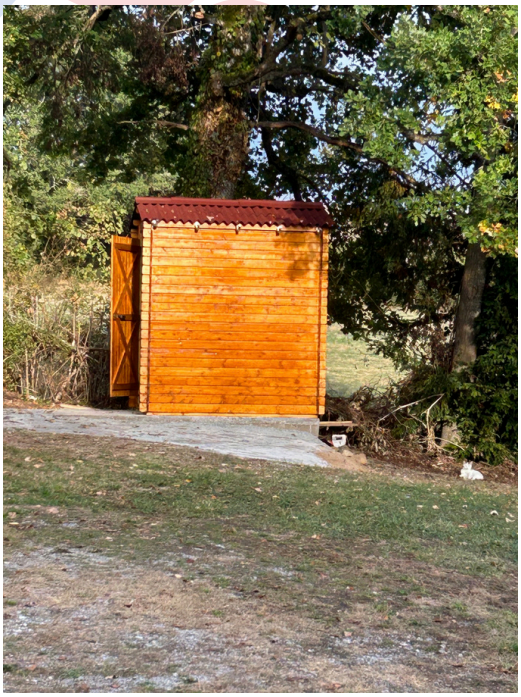

ETAT CIVIL



NAISSANCES :

SAUCOURT Héloïse, Iris : 12/10/2025

GOURINET Ethan : 10/01/2026

RAYNAUD - CORREIA DE PAIVA Alba : 11/01/2026

BRUN Sheldon : 01/06/2026

Bienvenue aux nouveaux petits habitants de Saint Marc à Frongier



PACS :

Mme POIRIER Sylviane et Mr SAUDER Pascal pacsés le 20/04/2026

Félicitations pour votre PACS !

DECES :



Mme JEANDEAUX épouse BOULLICAUD Irène, Germaine le 30/11/2025

Mme RAYNAUD épouse MARTIN Lucie, Marie le 14/12/2025

Mme RAYNAUD épouse GABE Josiane, Nadine le 30/12/2025

Mr FILLION René, Paul le 04/01/2026

Mme MALTERRE épouse PINLAUD Lucienne, Georgette le 19/01/2026

Mme THOMAS épouse GRIFFON Jeanne, Juliette, Léontine le 20/01/2026

Mr RENARD René le 26/01/2026

Mme ZBAWICKA épouse GABIACHE Irène le 28/01/2026

Mme LISSAJOUX Solange le 01/02/2026

Mme LEGATE Eliane, Marie le 11/02/2026

Mr LOUVET Bernard, Gabriel le 03/04/2026

Mme MALLERET Line, Raymonde, Josette le 28/07/2026

Mme GAFF épouse BALAIRE Monique le 30/06/2026

Mme THOMAS épouse COURBOT Germaine, Suzanne le 03/09/2026

Nous adressons nos pensées aux familles dans ces moments douloureux

INFOS UTILES

MAIRIE

POUR NOUS JOINDRE

05-55-66-18-87

mairie.st.marc.a.frongier@orange.fr

Horaires et jours d'ouverture :

Mardi - jeudi de 9 H à 18 H

Samedi de 10 H à 12 H

M.A.M. MAISON ASSITANTES MATERNELLES

mambulledamour@gmail.com

06 42 33 95 78 - 06 70 95 73 98

PANNEAU POCKET

UNE INFO, UN ÉVÉNEMENT, UNE ALERTE ? NE PASSEZ PAS À CÔTÉ ! INSTALLEZ PANNEAU POCKET ET GARDEZ VOTRE COMMUNE À PORTÉE DE MAIN.

NUMÉROS D'URGENCE

POMPIER	SAMU	POLICE
18	15	17

URGENCES POUR PERSONNES SOURDES OU MALENDANTES

114

URGENCES DENTAIRES

06 79 97 32 73
De 9h à 12h
les dimanches et les jours fériés

LOCATION DE LA SALLE POLYVALENTE - TARIFS AU 01.01.2027

Location salle polyvalente TARIFS AU 01.01.2027				
	locaux	extérieur	caution	ménage
1/2 journée	60 €	80 €	600 €	150 €
Week-end	130 €	180 €		
Cuisine	25 €	50 €		

A NOTER DANS VOS AGENDAS



31 octobre

REPAS HALLOWEEN

AMICALE SPORTS ET LOISIRS



2 NOVEMBRE

MESSE DES DEFUNTS

LUNDI 18H
VENTE DE PAINS SUR COMMANDE : tél. 06.82.31.22.31



11 NOVEMBRE

CYCLO CROSS

14H30 à FARGES



15 NOVEMBRE

REPAS DES SENIORS

POUR TOUS LES HABITANTS DE + DE 62 ANS ET LEUR CONJOINT
DIMANCHE MIDI



05 DECEMBRE

SHOW LES MARRONS !

FARGES AMBIANCE HIVERNALE
AMICALE SPORTS ET LOISIRS



18 DECEMBRE

MESSE DE NOEL - 18H

EGLISE CHAUFFEE ET DECOREE - VENTE DE PAINS ET BRIOCHES AU FOUR A PAIN DE 17 à 18h

LE COIN DETENTE

Retrouvez les 18 noms de villages, cachés dans tous les sens : horizontalement, verticalement ou en diagonale. Certains se croisent !

U	L	A	V	A	L	E	T	T	E	B	V	J	Y	G	X	F	Z	K	C
B	E	A	U	Z	E	R	G	N	O	C	F	E	E	O	T	W	E	Y	X
I	B	E	W	A	B	X	I	S	A	L	G	M	H	I	I	K	L	T	C
E	E	L	I	A	I	Q	J	Z	A	I	A	K	C	Y	E	P	Z	M	J
M	C	S	K	I	C	B	G	C	E	E	Q	L	L	T	F	R	I	E	Z
F	H	B	V	L	H	X	H	F	E	A	G	K	U	E	L	B	L	N	C
B	A	N	Y	H	A	A	P	S	C	I	C	U	T	N	I	L	L	A	K
N	U	R	Y	R	U	G	A	M	S	X	U	O	R	Y	E	M	A	H	C
G	D	A	G	D	D	J	E	M	P	O	C	Y	U	T	T	N	E	B	H
F	A	O	X	E	W	I	S	N	A	S	A	Z	U	F	N	M	C	N	A
J	Y	C	A	J	S	X	V	M	E	R	G	O	U	X	O	O	Q	E	M
Z	L	X	H	W	W	T	R	L	V	T	G	F	D	L	M	A	M	C	B
D	K	Z	V	M	V	X	L	Z	A	A	E	N	D	L	E	I	I	X	R
E	A	S	J	Z	A	I	S	W	L	H	J	R	O	Z	L	D	V	X	O
X	J	D	F	D	V	B	T	Q	R	P	N	J	P	T	M	A	R	P	U
Z	Z	Z	M	N	X	R	W	R	W	V	G	Y	Q	Z	J	U	D	K	T
E	P	R	E	W	P	S	W	P	A	C	G	N	L	J	E	B	G	F	I
R	T	C	P	K	L	Y	R	X	N	C	P	N	R	Z	R	A	C	L	E
I	Q	V	W	X	R	J	D	M	Q	H	Q	H	B	J	V	C	P	G	R
W	C	E	E	W	S	J	Q	I	L	T	L	Z	M	O	T	I	C	N	E

VILLAGES À RETROUVER

Beauze
Chambroutière
Chameyroux
Congre
Farges
La Genete
La Goutelle
La Lune
La Valette
Lachaud
Le Bechauday
Le Bichaud
Le Monteil
Margnot
Mergoux
Montrugeas
Villescot
Vitrac

LA RECETTE DESSERT DU GRAND REPAS





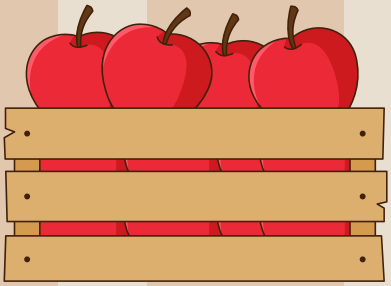

MOELLEUX AUX NOIX, POMMES RÔTIES ET MIEL DE LA CREUSE

Le moelleux aux noix

cette recette était initialement prévue pour 10 personnes et a été adaptée pour 4 personnes.

<u>Ingrédients</u>

- 72 g de cerneaux de noix
- 48 g de farine
- 60 g de beurre
- 48 g de sucre
- 1 œuf + 1/5 d'œuf environ
- 2,5 g de levure chimique
- 0,8 g de sel
- ½ gousse de vanille

<u>Préparation</u>

1. Préchauffer le four à 165 °C.
2. Torréfier légèrement les noix, puis les laisser refroidir et les concasser.
3. Travailler le beurre ramolli avec le sucre jusqu'à obtenir une préparation crémeuse.
4. Ajouter progressivement les œufs.
5. Incorporer la farine, la levure et le sel, puis ajouter les noix et la vanille.
6. Répartir la préparation dans un moule ou dans 4 moules individuels.
7. Cuire 15 à 20 minutes à 165 °C, en surveillant la cuisson.
8. Laisser refroidir avant de démouler.

Pommes rôties au miel

cette recette était initialement prévue pour 10 personnes et a été adaptée pour 4 personnes.

Ingrédients

- 480 g de pommes de saison
- 28 g de miel de la Creuse
- 20 g de beurre
- 8 ml de jus de citron
- Vanille, selon le goût

Préparation

1. Éplucher les pommes, retirer les pépins et les couper en quartiers réguliers.
2. Faire fondre le beurre dans une poêle.
3. Ajouter les pommes, le miel et le jus de citron.
4. Faire rôtir doucement jusqu'à obtenir une belle coloration, tout en conservant des pommes qui se tiennent.

🍯 Dressage

Pour chaque assiette :

- 1 portion de moelleux aux noix
- Environ 100 à 120 g de pommes rôties
- Un filet de miel
- Quelques éclats de noix torréfiées

Option : ajouter une petite quenelle de fromage blanc fermier légèrement fouetté et peu sucré.

Astuce

Si vous ne souhaitez pas peser une fraction d'œuf, battez 1 œuf entier dans un bol, puis utilisez environ 60 % de l'œuf battu. Vous pouvez également réaliser la recette avec 1 œuf entier : le moelleux sera simplement légèrement plus riche et plus humide.

📸 Faisons revivre les souvenirs de notre commune !
Nous faisons appel à la mémoire de nos habitants ! 😊

Vous possédez une ancienne photo, un document, une carte postale, une histoire ou une anecdote transmise par vos parents ou grands-parents ? Ne la gardez pas précieusement dans vos tiroirs !
Vos souvenirs sont précieux et pourront être publiés dans notre prochaine gazette afin de faire découvrir ou redécouvrir l'histoire et les petits trésors de notre commune.

Et si vous avez envie de raconter votre histoire, votre métier, un souvenir d'enfance ou un événement qui vous a marqué, n'hésitez pas à contacter la mairie. Vous pourriez bien être à la une de notre prochaine édition ! 📰✨

Alors, à vos albums, à vos souvenirs… et à vos belles histoires !